



## VIE MUNICIPALE

Une commission de sécurité a été installée par le conseil municipal, composée de MM. LE BER, BRIER, CURÉ et DARCIAUX.

De manière générale, la commission de sécurité a pour mission d'éclairer le maire et les autorités administratives chargées de vérifier que les règles de sécurité sont correctement appliquées dans la commune.

En mars 2015, la commission a décidé de poser un regard attentif aux conditions de circulation sur le ban communal. Pour ce faire, les conseillers habitant différents quartiers de Lorry-lès-Metz se sont joints à l'étude du diagnostic proposée par cette commission pour :

- identifier les situations dangereuses et les incivilités dans tout le village (véhicules, deux roues et piétons...);

— mesurer les difficultés rencontrées par les administrés dans leurs déplacements, en particulier pour les piétons, plus vulnérables;

- proposer des solutions simples et unanimes aux problèmes identifiés, en rapport avec les moyens financiers de la commune,
- planifier dans le temps la mise en œuvre des mesures retenues, si nécessaire en collaboration avec les autorités compétentes (gendarmerie, conseil départemental...).

Au cours du mois de juin, les membres de la commission, accompagnés des conseillers municipaux « locaux » disponibles, ont effectué quatre visites de quartiers : Les Frières et le Pré-Dames-Belles, le Beau-Site – bas de la Grand'Rue, la Grand'Rue dans sa totalité et enfin le quartier de Vigneulles.

Les principales propositions issues de

## COMMISSION DE SÉCURITÉ

ce diagnostic sont :

- reprendre les marquages au sol, réajuster la signalisation et les passages piétons;
- passer à 30 km/h la zone du Pré-Dames-Belles sur sa totalité;
- réaffirmer les stationnements interdits par marquage des trottoirs et signalisation renforcée;
- diminuer la limitation de la vitesse à la Croix-de-Lorry à 50 km/h (demande en cours auprès du conseil départemental).



Chemin noir : installation d'un radar pédagogique.



Visite de Vigneulles par la commission sécurité.

Les visites ont également permis de noter des besoins d'intervention pour entretien, nettoyage et travaux divers à prévoir sur la commune. Quelques riverains ont pu discuter en toute amabilité avec la commission et lui faire part de leurs attentes.

## À SAVOIR

### Agenda de l'été

1<sup>er</sup> août : concours officiel en tripléte, organisé par le club de pétanque, rendez-vous à 14 h 30 au Mille-Club.

19 juillet et 23 août : marche des familles organisées par le COCL.

15 août : de 9 h à 18 h, journée du club de pétanque et buffet froid proposé au déjeuner.

### Jeunes recrues pour l'été

Quatre étudiants lorriots âgés de 18 à 22 ans, vont renforcer l'équipe technique cet été.

Deux équipes de deux, l'une en juillet, l'autre en août, consacreront 20 heures par semaine à divers travaux d'entretien dans la commune.

### Sécurité vacances

La gendarmerie nous signale une recrudescence des cambriolages. Pensez :

- à mettre vos alarmes en service;
- à signaler tout démarchage suspect;
- à signaler les véhicules inconnus

en repérage.

Vous pouvez vous adresser à la gendarmerie d'Amanvillers au 03 87 53 42 47 et vous inscrire à l'OPERATION TRANQUILITE VACANCES, pour bénéficier de la surveillance de votre résidence (formulaire disponible en mairie).

### 1 — Frais de scolarité – participation financière des communes

Monsieur le maire rappelle que des communes avoisinantes (Woippy, Metz) demandent à Lorry-lès-Metz une participation financière pour les enfants lorriots bénéficiant d'une dérogation au sein de leurs écoles (600 € – 624 €). Cette participation n'est pas demandée aux communes qui acceptent les petits Lorriots gratuitement (Plappeville, Moulins les Metz, Saulny...).

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré de demander une participation aux charges de fonctionnement de 600 € par élève aux communes externes conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée.

### 2 — Participation de la commune au centre aéré externe pour l'année 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la participation au centre aéré de la façon suivante :

Pour 2015 : 2,20 € par jour et par enfant pour 15 jours maximum, laissant la liberté du choix du centre aéré aux familles.

### 3 — Création d'un emploi avenir – service technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la création d'un emploi avenir aidé par l'État (80 %) et autorise le maire à signer le contrat correspondant pour 3 ans, renouvelable chaque année.

### 4 — Résultats d'appel d'offres : Maîtrise d'œuvre – réhabilitation du foyer communal

M. le maire donne la parole à M. CURÉ qui rapporte le bilan de la consultation de la maîtrise d'œuvre et procède à la lecture du rapport de M. CZACHOR, de Moselle Assistance technique (MATEC) du conseil département et assistant de maîtrise d'œuvre auprès de la mairie.

Extrait du rapport MATEC :

#### Définition des besoins.

Monsieur le maire, agissant en qualité de responsable des marchés publics, a décidé de procéder à une consultation pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre au sujet du projet de réhabilitation et d'extension du foyer communal, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

#### Déroulement de la procédure

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 15 avril 2015.

La date et l'heure limite de réception des offres

ont été fixées au 20 mai 2015 à 12 h.

Les dossiers de candidature réceptionnés ont été au nombre de 16 et ont tous été déclarés complets.

#### Résultats de l'analyse et conclusions

Vu le règlement de consultation; vu l'analyse des offres relatives à la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Foyer Communal de Lorry-lès-Metz;

À l'issue des entretiens des 6 équipes que le pouvoir adjudicateur a souhaité rencontrer pour apporter certaines précisions quant à leur candidature,

**Il est proposé de retenir l'offre de l'équipe représentée par monsieur PICARDAT Alexandre, qui s'avère être la mieux-disante, pour un montant de 34 125,00 € HT, y compris l'option OPC suivi de chantier à 6 550,00 € HT.**

Après lecture du document remis à chaque conseiller présent, une discussion s'engage sur le choix de l'architecte et sur la méthodologie de la consultation appliquée par MATEC. M. ROUSSEL reproche à la démarche de ne pas avoir, dans un premier temps, lancé une étude de structure sur le bâtiment existant (béton, charpente, contaminants) et de ne pas avoir fait les diagnostics nous incombant. Cela aurait permis de mieux évaluer les coûts réels lors de la consultation.

Il annonce qu'il se retire du groupe de travail créé pour cette affaire, du fait de ce désaccord important pour lui.

À cela, le maire précise que les études seront de toute façon faites dans la première phase, mais au regard du projet de l'architecte, en tenant compte des besoins réels de la construction et menées par son équipe technique. Les diagnostics nous incombant seront aussi réalisés. C'est alors que l'architecte adaptera son projet aux réalités du terrain et au budget estimé et annoncé par MATEC de 525 000 € HT. Il n'est pas prévu dans un premier temps de réaliser les VRD qui pourraient être proposés s'ils ne sont pas compris dans le budget.

Le maire rappelle la nécessité de la mise en conformité du bâtiment actuel. L'accès aux personnes à mobilité réduite rendu obligatoire dans les trois ans, la mise en conformité des cuisines, du chauffage et de l'isolation, le besoin de plusieurs salles pour les activités scolaires et associatives, permettant aussi d'avoir une salle plus grande si besoin, nous conduit à revoir le foyer communal. Il ne s'agit pas de réaliser une salle polyvalente, mais d'améliorer notre salle communale.

Le jeune architecte choisi est associé à une équipe de réalisation qui a convaincu la commission d'appel d'offres d'autant que le classement de la consultation le place premier et

que ce choix est incontestable.

Les recherches de subventions ont commencé.

Il est proposé de retenir l'offre de M. PICARDAT, de lancer la première phase des diagnostics et de se réserver la possibilité d'annuler le projet. À l'issue de cette phase, si le coût prévisible est largement supérieur à l'évaluation faite par MATEC, le marché serait annulé. **Le conseil municipal approuve le choix de l'offre et autorise par 15 voix pour et 4 contre, le lancement des études nécessaires à l'élaboration du projet définitif.**

### 5 — Résultats d'appel d'offres : marché travaux – route de Metz

Ce marché concerne les Frières de Lorry et consiste à créer des trottoirs route de Metz et un aménagement des délaissés ainsi que la réhabilitation du rond-point des Frières par mise en place de pavés en remplacement d'un béton peint qui est fissuré.

En complément, le maire informe l'assemblée que M<sup>me</sup> FILIPETTI, députée, a accordé une subvention de 16 200 € pour ce marché.

Trois entreprises ont répondu à la consultation et la commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'entreprise Jean LEFEBVRE, la mieux-disante pour un montant de 42 534,60 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2015 ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer le marché.

### 6 — Convention CAF – Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement

Pour être bénéficiaire de la prestation de service ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), il y a lieu de signer la convention d'objectifs et de financement.

Cette convention intègre les nouvelles plages d'accueil pour les trois heures concernées par les rythmes éducatifs et définit les modalités de suivi pour permettre le versement des prestations de service.

La CAF nous a aussi assuré de son aide dans l'achat d'un logiciel de gestion du périscolaire (Bel-Ami) et d'un PC pour le suivi interne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention.

### 7 — Conventions TAP – rentrée scolaire 2015-2016

M<sup>me</sup> COLA présente les intervenants connus à ce jour, qui seront retenus pour l'année

scolaire 2015-2016.

- Association CDSS – Fun English
- Entreprise KRZYWDA Emilie – jeux de ballon et gym
- Compagnie BELLADONNA – théâtre
- Association ASKATASUMA – atelier musique
- GEVA – tire à l'arc et rythm'n dances
- Association Au fil du Temps
- Stéphane CRÉTY – bandes dessinées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les conventions correspondantes.

### Informations

M. le maire développe les points suivants :

- a) PLUI : report de la consultation du Conseil municipal demandée par Metz Métropole jusqu'à la parution de la loi NOTRE.
- b) M. GROSDIDIER, sénateur et maire de

Woippy, a accordé une subvention de 1 600 € pour l'achat d'un panneau d'information électronique d'une valeur de 8 500 € HT. Avant de passer commande, la commission information élargie proposera un lieu de pose.

- c) Une subvention de 22 900 € a été accordée par Mme FILIPETTI, députée, pour les travaux de remplacement des fenêtres de l'école maternelle. À cela s'ajoute la subvention de la DETR pour 15 484 €. Cela nous permet de couvrir à près de 80 % l'investissement.
- d) Les travaux engagés au nouveau cimetière seront terminés courant juillet. 15 nouvelles urnes ont été installées, un drainage a été posé ainsi que de nouvelles allées couvertes en schiste rouge. Les couts engagés sont respectivement de 7 641,67 € HT pour les urnes,

13 013 € HT pour les travaux de tranchée drainante, et 1 936 € HT pour les allées prolongées.

- e) Les travaux d'accès à l'église et à la maison paroissiale seront réalisés avant fin septembre. D'une valeur de 14 854 € HT, ils font partie des travaux obligatoires pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.
- f) Le camion communal sera livré en octobre 2015. Il s'agit d'un marché passé avec l'UGAP pour une valeur de 22 744 € HT destiné à remplacer le camion actuel datant d'octobre 2001.

N.B. l'intégralité du compte-rendu sera disponible sur le site internet à partir du 1er septembre 2015.

## RYTHMES SCOLAIRES

## LES DERNIERS AJUSTEMENTS POUR LA RENTRÉE 2015

Quelques changements attendus pour la rentrée 2015 : une nouvelle enseignante de maternelle rejoint l'équipe pédagogique : M<sup>me</sup> Sartor, présentée lors du dernier conseil d'école et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Autre nouveauté pour les élèves : plus d'école le samedi puisque cette demi-journée de classe passe au mercredi matin, de 9 h à 12 h.

Face à de nombreuses demandes de parents, la possibilité d'ouvrir un accueil périscolaire le mercredi avant la classe a été étudiée par la mairie, en concertation avec les représentants de parents d'élèves qui ont transmis un questionnaire aux parents par l'intermédiaire de l'école.

La participation importante, 58 questionnaires retournés concernant 79 enfants, a apporté les résultats suivants :

**Question 1 : À partir de la rentrée 2015, vous auriez besoin de faire accueillir votre/vos enfant/s le mercredi avant la classe...**

Tous les mercredis	23
Au moins 2 mercredis sur 3	4
1 mercredi sur 2	1
Aucun mercredi	31
Nous ne savons pas encore	20
<b>Nombre total de réponses/enfant</b>	<b>79</b>

**Question 2 : Vous auriez besoin que votre(vos) enfant(s) soi(en)t accueilli(s)...**

De 7 h 30 à 9 h	11
De 8 h à 9 h	17
Autre	4
Ne sait pas encore	10
<b>Nombre total de réponses/enfant</b>	<b>42</b>

C'est donc sur la base de cette enquête que la mairie a proposé un accueil au choix, de

7 h 30 à 9 h (tarif : 2,50 €) ou de 8 h à 9 h (tarif : 1,75 €) avec engagement et inscription pour l'année. Cindy et Camille prendront en charge les enfants à l'accueil de loisirs périscolaire et ce service pourra bien démarrer puisque le nombre minimum d'inscriptions requis a déjà été atteint (mini 12, maxi 30).

Autre ajustement de cette future rentrée : le projet éducatif territorial (PEDT). En réponse aux trois réunions du comité de suivi, composé de représentants de parents d'élèves, de l'accueil de loisirs périscolaire, d'enseignantes, d'un conseiller pédagogique de l'Éducation nationale et de conseillers municipaux, un projet a été rédigé. Ce dernier a été validé par le groupe d'aide départemental à la commission du 1<sup>er</sup> juillet. L'accord de ce projet permettra de bénéficier du fonds de soutien de l'État.

## À SAVOIR

### L'abri à livres

Avez-vous vu cette nouvelle habitation qui a vu le jour au parc de Nauvigne ?

L'association des Jardins de Ker Xavier Rousel vous y invite à la lecture.



### Les maires manifestent

En réponse à l'appel du comité directeur des maires de Moselle, M. Le Ber et sa première adjointe se sont joints à plus de 300 élus mosellans qui ont manifesté le

16 juin 2015 contre la réforme territoriale à Metz. Ils sont venus défendre leur crainte de la menace qui pèse sur l'avenir des communes et la baisse des ressources financières. (voir article RL du 17 juin 2015).

### Le projet d'école embellit la cour de récréation

Cette année, l'école primaire a travaillé autour d'un projet artistique qui a eu pour objectif d'embellir la cour de récréation de l'école primaire. Natalia Cinalli, artiste-sculpteur, est intervenue dans les classes sur toute une période pour travailler avec les enfants. La commune a contribué à l'achat et la préparation des supports.

La fresque a été inaugurée à l'issue de la fête de l'école.



## URBANISME

Avec les beaux jours, de nombreuses demandes d'informations sont parvenues au secrétariat de la mairie de Lorry-lès-Metz. Voici donc un mémento de quelques consignes à respecter si vous envisagez quelques modifications chez vous.

Avant de réaliser petits ou grands chantiers, une autorisation préalable de la mairie doit être obtenue, dont voici l'application :

### La déclaration préalable

D'un délai d'instruction d'un mois, elle est nécessaire pour certains travaux comme :

- la construction d'un abri de jardin de 5 à 20 m<sup>2</sup> ;
- les constructions d'une emprise au sol de moins de 5 m<sup>2</sup> ne font l'objet d'aucune obligation de déclaration, dans la mesure où ces travaux respectent le règlement d'urbanisme ;
- la création d'une clôture :
  - *limite séparative* : la hauteur de la clôture ne doit pas dépasser 2 m, composée d'un grillage, d'une haie ou d'un claustra, avec ou sans muret, cela concerne

aussi les plantations situées à moins de deux mètres des limites séparatives,

- *en zone UB* : sur la façade principale, la hauteur de cette clôture ne doit pas dépasser 1,50 m avec un muret de 80 cm maximum, surmonté d'un claustra ou d'un grillage,
- *en zone INAH* : la hauteur maximum est de 1,20 m avec un muret de 60 cm maximum, surmonté d'un claustra ou d'un grillage,



Pensez à afficher votre panneau.

- le remplacement des tuiles, portes, fenêtres et volets ;
- la mise en peinture et modification de la façade.

### Le permis de construire

D'un délai d'instruction de 2 mois, il concerne des travaux plus importants et est obligatoire pour :

- Les travaux sur une construction existante, dont l'emprise au sol ou le plancher dépasse 20 m<sup>2</sup> ;
- Les nouvelles constructions indépendantes du bâtiment ;
- Pour les modifications ou améliorations majeures des constructions, un permis de construire modificatif est nécessaire.

Toutes ces précisions vous permettront de vous assurer que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur et vous éviteront des contentieux toujours pénibles. Pour tout complément d'information, le secrétariat de mairie reste à votre disposition, en vous déplaçant, par mail ou par téléphone.



## HORAIRES DE LA MAIRIE

Pas de permanence en juillet et août, ainsi le secrétariat de la mairie vous accueillera du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h.

## CANICULE INFO SERVICE

Téléphone : 0800 06 66 66.

Appel gratuit depuis un poste fixe, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015, du lundi au samedi de 8 h à 20 h. Voir article consacré dans l'Infopages 2.

## À SAVOIR

### Travaux d'été... de juillet à septembre

Voici quelques-uns des travaux qui sont annoncés pour cet été. Une gêne à la circulation peut être occasionnée, veuillez nous en excuser.

- Travaux d'adaptation pour faciliter les accès aux personnes à mobilité réduite. Un cheminement sera créé du parking à l'arrière de la mairie, traversant le cimetière, passant devant l'église et se prolongeant jusqu'au premier étage au-dessus de la bibliothèque.
- Création de trottoirs le long de la route de Metz.
- Remise en état du giratoire des Frières.
- Réalisation d'une tranchée drainante dans le cimetière et d'un nouveau chemi-

nement permettant d'accéder aux nouvelles urnes implantées en juin 2015.

- Changement des fenêtres de la classe des petits-moyens.



Travaux au cimetière.

### Fête des voisins : appel à photos

Vous avez partagé de bons moments entre voisins à l'occasion de cette fête ! Nous recherchons des photos de cet événement en vue de publier un album dans le bulletin annuel. Vous pouvez nous transmettre vos photos en mairie sous le nom « fête des voisins » en nous précisant le quartier concerné, à l'adresse suivante : [mairie.lorrylesmetz@free.fr](mailto:mairie.lorrylesmetz@free.fr).

### Site internet

Voilà près de trois mois que le site internet de la commune est lancé et déjà plus de 19 000 visites. Nous vous recommandons de vous connecter régulièrement sur le site [lorrylesmetz.fr](http://lorrylesmetz.fr) afin de vous tenir au courant des dernières informations mises à jour. Vos suggestions sont les bienvenues afin de continuer à améliorer la qualité de ce service.

Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber  
Responsable de rédaction : Nadège Cola  
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux  
Impression : Imprimis  
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493  
Revue distribuée gratuitement  
Reproduction interdite